

Table des matières

1. ODIECTIF DU REGISTRE DES ENTITÉS VISÉES
2. ENTITÉS VISÉES
3. INSTALLATIONS VISÉES - SPÉCIFICITÉS
3-1- Poste de départ
HISTORIQUE DES VERSIONS
ANNEXE A - ENTITÉS
ANNEXE B - INSTALLATIONS DE TRANSPORT
ANNEXE C - INSTALLATIONS DE PRODUCTION33
ANNEXE D - APPLICATION DES NORMES CIP VERSION 5
ANNEXE E - AUTOMATISMES DE RÉSEAU39
ANNEXE F - LISTE DES INSTALIATIONS DÉSIGNÉES EN VERTU DE CERTAINS CRITÈRES DE LA NORME CIP-
W2-5-1
ANNEXE G - SOMMAIRE DES AJOUTS DEPUIS LA DERNIÈRE VERSION
1. OBJECTIF DU REGISTRE DES ENTITÉS VISÉES
2. ENTITÉS VISÉES
3. INSTALLATIONS VISÉES ~ SPÉCIFICITÉS
3.1 POSTE DE DÉPART
ANNEXE A - ENTITÉS7
ANNEXE B - INSTALLATIONS DE TRANSPORT
ANNEXE C - INSTALLATIONS DE PRODUCTION
ANNEXE D - APPLICATION DES NORMES CIP VERSION 5
ANNEXE E – AUTOMATISMES DE RÉSEAU
ANNEXE F - LISTE DES INSTALLATIONS DÉSIGNÉES EN VERTU DE CERTAINS CRITÈRES DE LA NORME CIP-
002-5.1 41 HISTORIQUE DES VERSIONS 43

Avrore G a été entré? le Sommaire des jouts depuis le dornière version.



	Notes						
	Programme de délestage en sous- fréquence (possède / exploite)	0/0	Z Z	Z Z	Z Z	N/N	Z
exploite	Programme de délestage en sous- tension (possède / exploite)	Z Z	Z Z	z ž	Z Z	Z	Z
e et/on	Automatismes de réseau classés type I ou II par le MPCC	0	z	z	z	z	z
L'entité possède et/ou exploite	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	0	z	z	z	z	z
L'entil	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	0	z	z	z	z	z
	Installations classées Bulk	0	z	z	Z	z	z
	TR seèsselo snotialistent	0	0	0	0	0	0
	음	占					
	35.1						
	윤						
	dS T	TSP					
	₽	₽					
SUO	PA	Æ				-	
Fonctions	60		9	9	99	9	9
L.	GOP		G0P	GOP	G0P	GOP	GOP
	01	Ď					
	407						
	88						
	S _C						
	Adresse	Complexe Desjardins, C.P. 10000, 19e, Montréal, QC, H5B 1H7	202, boul. St-Rémi, St-Rémi, QC, J0L 1L0	30 St Clair Ave W Toronto, ON, M4V 3A1	36 rue Lajeunesse Kingsey Falls, QC, J0A 1B0	2 Riverside West Listuguj, QC, G0C 2R0	226. rue de l'église Saint-Séverin, QC, GON1V0
	ЭшүлогоА	HQT	NOM	A P	SDB	MEU	MSM
	Entité	Hydro-Québec TransÉnergie	Kruger Énergie Montérègie S.E.C.	Northland Power Inc.	Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré	Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n S.E.C.	Parc éolien Mont Sainte- Marguerite S.E.C.

क्षक्रव



Entité	Туре	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Bergeronnes	735	Aucun	-	
HQT	Poste	Bersimis-1 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Bersimis-2 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun		
HQT	Poste	Blainville	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pa inclus au RTP.
HQT	Poste	Boucherville	735 - 315 -230	735 - 315 -230	-	
HQT	Poste	Bout-de-l'Île	735 - 315 - 25	735 - 315	-	Des éléments à 25 kV, seuls les compensateurs (CLC) et les éléments associés sont inclus au RTP. De plus, les condensateurs (XC) à 120 kV son inclus au RTP*.
HQT	Poste	Brisay (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Bryson (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	Cadieux	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pa inclus au RTP.
HQI	Poste	Captons	735 - 230 - 450 (CC)	735 ± 230	(13)	
<u>HQT</u>	Poste	<u>Cantons (230-120 kV)</u>	230	239	Ξ.	(XC) a 120 kV est inclus au LTP.
HQT	Poste	Carignan	735 - 230	735 - 230	-	
HQT	Poste	Carillon (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT.	Poste	Cèdres (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	Chamouchouane	735 - 16	735	_	
HQT	Poste	Charlesbourg	230	Aucun	-	Seuls les départs de lignes RTP son inclus au RTP.
HQT	Poste	Charlevoix	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pa- inclus au RTP
HQT	Poste	Châteauguay	765 - 735 - 315 - 120 - 13,7 - 60 (CC)	765 - 735 - 315 - 120	-	
HQT	Poste	Chelsea (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	_	
HQT	Poste	Chénier	735 - 315 - 23	735 - 315		
HQT	Poste	Chibougamau	735 - 16	735	-	
HQT	Poste	Chissibi	735	735	-	
HQT	Poste	Chomedey	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont par inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 120 kV son inclus au RTP.

Tableau mis en forme



Entité	Туре	Noi	n	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Chute-Allard dépa		230 - 13,8	Aucun	-	La partie à 25 kV alimentée par les transformateurs T1 et T2 n'est pas incluse au RTP.
HQT	Poste	Coatio	ook	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Lôry	315-120	Aucun	¥	Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP Les inductances	
	50 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40	50000A				ne-sont-pas incluses au RTP.	
HQT	Poste	Cantons	735 230	735-230	M/MANA		
	-		450 (CC)			Le	
MOT.	Poste	Cantons (230- 420 kV)	230	230	-	condensateur (XC)-a-120-kV est-inclus-au RTP.	Acceptance Company Company
HQT	Poste	Deschar	nbault	315	Aucun	i	
HQT	Poste	Duver	nay	735 - 315 -16	735 - 315	-	(XC) à 120 kV son inclus au RTP.
HQT	Poste	Eastmain-1 (pos	ste de départ)	315 - 12	Aucun		La partie à 120 kV alimentée par le transformateur T4 y compris ce transformateur n'est pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Eastmain-1-A		315 - 12	Aucun	-	
HQT	Poste	Électrode-de		450 (CC)	Aucun	-	
HQT	Poste	Électrode-	Duncan	450 (CC)	Aucun	-	
НОТ	Poste	Farnham		120	Aucun	- Common de Comm	transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 25 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Francheville		230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Gentilly-2		230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pa- inclus au RTP.

Commentaire [A2]: Modification de toponymie. L'ordonnancement du tableau sera ajusté dans une version ultérieure lorsque les suivis de modifications seront retirés.

Tableau mis en forme



Entité	Туре	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
НQТ	Poste	Petite-Nation	120	Aucun	-	Seuls les départs des lignes L1101 et L1104 à 120 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Première-Chute (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	8
HQT	Poste	Québec	315 - 230	Aucun	-	Seul le transformateur T1 ainsi que les condensateurs (XC) à 230 et 69 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Quyon	230 - 120	Aucun	-	
HQT	Poste	Radisson	735 - 315	735 - 315		
HQT	Poste	Radisson c.c.	450 (CC) - 315	450 (CC) - 315	-	
HQT	Poste	Rapide-2 (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapide-7 (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapide-Blanc (poste de départ)	230 - 11	Aucun	-	Les transformateurs T11 et T12 ne son pas inclus au RTP
HQT	Poste	Rapides-des-Cœurs(poste de départ)	230 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapides-des-Îles (poste de départ)	120 -13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapides-des-Quinze(poste de départ)	120 - 13,2	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapides-Farmer (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	-	-
HQT	Poste	Rimouski	315 - 230	Aucun		Les transformateurs à 230 kV ne sont pa inclus au RTP.
HQT	Poste	Rivière-du-Loup	315 - 230	Aucun	-	Les transformateurs T et T3 ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Rocher-de-Grand-Mère (poste de départ)	69 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Romaine-1 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	annen jo hagana	
HQT	Poste	Romaine-2 (poste)	315	Aucun	-	L'inductance (XL) à 315 kV est inclu- au RTP.
Н QТ	Poste	Romaine-3 (poste de départ)	315	Aucun		
HQT	Poste	Saguenay	735 - 161	735 - 161	-	Î
HQT	Poste	Saint-Césaire	230 - 120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pa inclus au RTP.
HQT	Poste	Sainte-Marguerite-3 (poste de départ)	315 - 18	Aucun	-	

Mis en forme : Non souligné, Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Non souligné, Couleur de police : Automatique



Entité	Nom	Type	Installation classée RTP?	Puissance installée (MVA)	Raccordé au RTP?	Au moins un groupe peut être synchronisé avec un réseau voisin?	Poste de départ inclus ?	Particularités
HQP	Rocher-de- Grand-Mère	Hydraulique	0	255,6	N	· N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 255,6 MVA en vertu de la demande de modification du décret #591-2000 daté du 15 octobre 2002.
HQP	Romaine-1	H <mark>ydraulique</mark>	0	300	0	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 300 MVA en vertu du décret #537- 2009.
HQP	Romaine-2	<mark>Hydraulique</mark>	0	711	0	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 711 MVA en vertu du décret #537- 2009.
HQP	Romaine-3*	Hydraulique	0	1474	0	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 1474 MVA en vertu du décret 537-2009.
HQP	Sainte- Marguerite-3	# Hydraulique	0	928,4	0	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 928,4 MVA en vertu du décret #297-94.
HQP	Sarcelle	Hydraulique	o	166,7	o	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 166,7 MVA en vertu du certificat d'autorisation #3214-10-17
HQP	Shawinigan-2	Hydraulique	0	243	N	N	N	
HQP	Shawinigan-3	Hydraulique	0	228	N	N	N	
HQP	Toulnustouc	Hydraulique	0	584	0	N	N	
HQP	Trenche	Hydraulique	0	336	N	N	N	
LA	Lac-Alfred et La Mitis	Éolien	0	324,6 MW	0	N	N	
MDS	Massif-du-Sud	Éolien	0	150 MW	N	N	N	
MEU	Rivière-Nouvelle (MU)*	Éolien	0	149,3 MW	N	N	N	
MON	Montérégie	Éolien	O [™]	101,2 MW	Ň	N	N	
MOU	Moulins	Éolien	0	135,7 MW	N	N	N	





ANNEXE G - SOMMAIRE DES AJOUTS DEPUIS LA DERNIÈRE DÉCISION

Les entités suivantes ont été ajoutées à l'annexe A :

- Parc éolien Mesgi'g Ugju's n-S.E.C. ;
- * Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C.;
- * Parc éolien-Nicolas-Riou-S.E.C.;
- Parc éolien Témiscouata :
- Parc-éolien Venterre NRG-Inc.

Le nom et l'adresse des entités suivantes ent été modifiés :

- Innergex Inc. Parc éolien de Baie des Sables ;
- ◆ Innergex Cartier Énergie S.E.C. Pare éolien de l'Anse à Valleau ;
- Innergex Cartier Énergie S.E.C. Parc éolien de Carleton ;
- Innergex Cartier Énergie S.E.G. Parc éolien de Gros-Morne.

Les lignes suivantes ont été a butées à l'annexe B : L2409, L3130, L3198, L3199, L3209, L7103 et L7108.

Les lignes suivantes ont été retirées de l'annexe B : L235/ et L2363.

Les postes suivants ont été ajoutés à l'annexe B : Judyh-Jasmin et Romaine 3.

Les installations de production suivantes ont été ajoutées à l'annexe C : Mont Sainte-Marguerite, New Richmond, Nicolas Riou, Rivière Nouvelle, Romaine 3 et Témiscouata.

La puissance des centrales suivantes a été podifiée : Chute des Passes, Isle-Maligne et Le Plateau.

LA LISTE DES AUTOMATISMES DE RÉSEAU À L'ANNEXE E A ÉTÉ MISE À JOUR. <u>HISTORIQUE DES VERSIONS</u>

Modifications	4 6 ··	Tableau mis en forme
Version initiale.		
Retrait des fonctions PSE et IA.		
	<u>Version initiale.</u>	Version initiale.



D-2015-213 (21 décembre 2015) D-2016-109	Modification des caractéristiques des groupes et de la puissance installée de l'installation de production Grand-Mère. Ajout de l'annexe G listant les installations pour lesquelles l'application des normes de fiabilité est suspendue. Modifications suivant l'annexe de la décision D-2016-109.			
(15 juillet 2016)	Ajout de <u>l'installation « Siemens Canada limité» à l'annexe G.</u>			
D-2017-031 (21 mars 2017)	 Modifications en suivi de la décision D-2017-031: retrait de toute information à l'égard des actifs critiques des fiches des entités visées (annexe A); retrait de la colonne « Actif critique» des installations de transport, de production, de télécommunications et les centres d'exploitation (annexes B, C, D et F); ajout d'une annexe avec les désignations d'installations par le RC, le PC ou le TP, conformément aux critères 2.3, 2.6, 2.7 ou 2.9 de l'Annexe 1 de la norme CIP-002-5.1. 			
D-2018-149	Retrait des Annexes A. D. F et G.			
(23 octobre 2018)	Déplacement de la section 2.2 «Identification des entités visées par les normes de fiabilité» vers l'Annexe A « Entités». Déplacement de l'Annexe H « Liste des installations désignées en vertu de certains critères de la norme CIP-002-5,1» à l'Annexe F. Retrait d'entités visées à l'annexe A. Retrait et modifications de postes à l'Annexe B. Ajout, retrait et modification de lignes à l'Annexe B. Retrait d'installations de production et autres modifications à l'Annexe C. Ajout de l'annexe D. Modifications à l'Annexe F. Ajout de l'annexe G pour le suivi des ajouts de la décision D-2018-149. Retrait d'information non pertinente à l'application des normes de fiabilité au Québec.			
D-2019-142	Mise à jour statutaire de 2019 (en suivi de la décision D-2018-149)			
(1/ novembre 2019) Réseau en date du 1er avril 2019 (avec l'ajout de la ligne 7103)				